Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 8 février 2010	Résolution: CA10 240070

Abroger la résolution CA09 240783 relative au projet particulier pour la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère compris entre les rues Parthenais, Laforce, De Lorimier et Sainte-Catherine et fermer le dossier

Considérant qu'au terme de la journée d'enregistrement tenue le 19 janvier 2010 pour les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones 0863, 0971 et 0982, le nombre de demandes requis (65) pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint (80 demandes) :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'abroger la résolution CA09 240783 à l'effet :

« D'accorder l'autorisation de construire et d'occuper un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Parthenais, Laforce et Sainte-Catherine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9.1, 43, 58, 75, 81, 91.1, 91.2, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les alignements de construction de l'immeuble, conformément aux plans numérotés A-001 et A-011 et aux perspectives 1 et 2, réalisés par Marchand Design Architecture, architecte, et conformément aux pages numérotées 01 à 15 inclusivement et datées du 16 juillet 2009, réalisées par Jacques Coulloudon, architecte, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2009 et joint à la présente résolution; Malgré le paragraphe précédent, l'abaissement de 8 à 7 étages des hauteurs des première et deuxième phases du projet privé donnant du côté de la rue Laforce, figurant aux plans et perspectives de Marchand design Architecture, architecte, est autorisé;

- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). La révision architecturale devra comprendre un plan d'ensemble d'aménagement paysager dès la première demande de permis, assorti d'une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel afin d'en assurer la réalisation. »;

De retirer cette demande d'autorisation d'un projet particulier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.26
(pp 184)
1094400051

Claude THÉORÊT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 février 2010

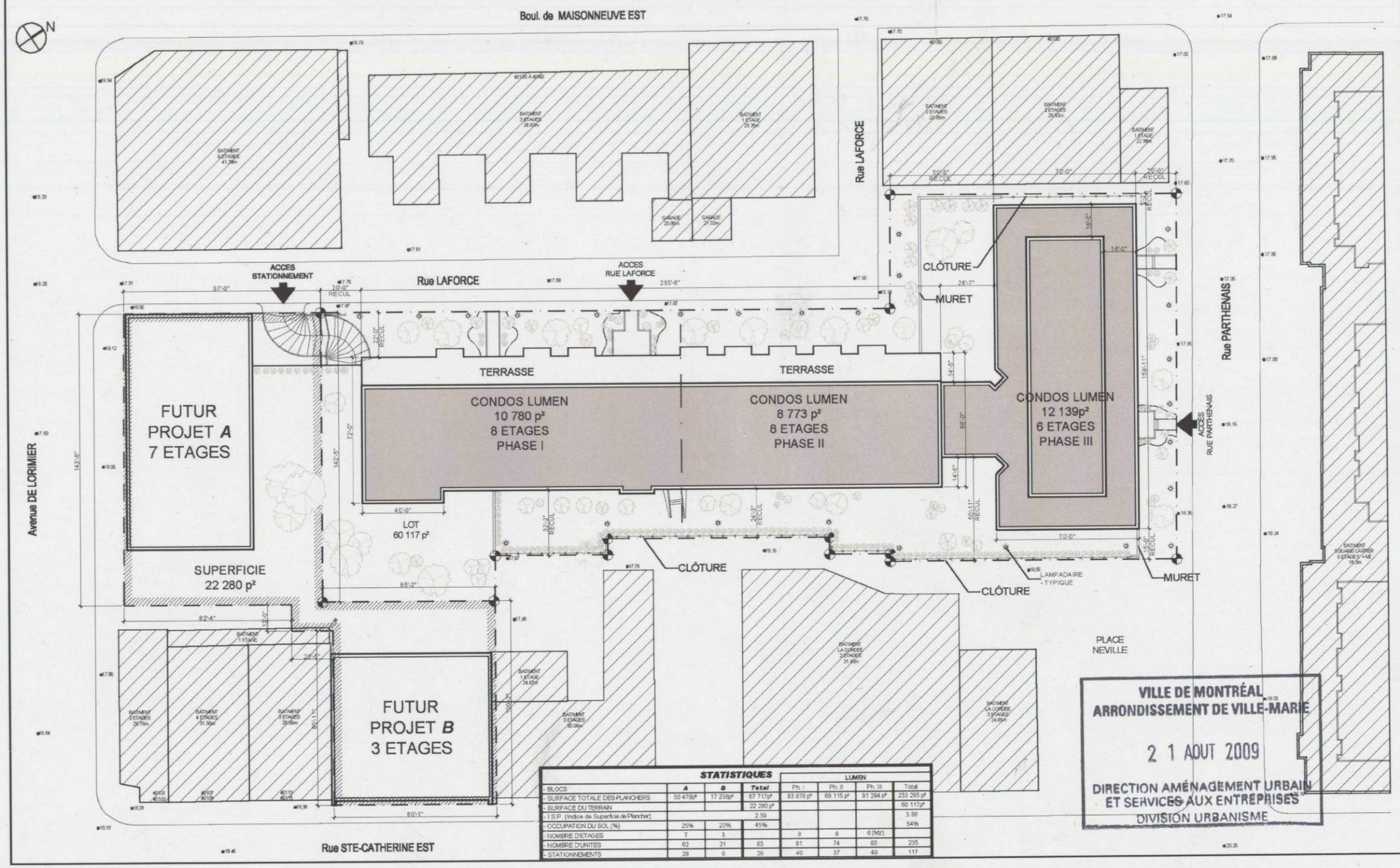

STATISTIQUES

	A	B	Total	LUMEN Ph. I	Ph. II	Ph. III	Total
- BLOCS							
- SURFACE TOTALE DES PLANCHERS	50 479p²	17 238p²	67 717p²	83 876 p²	68 115 p²	81 294 p²	233 285 p²
- SURFACE DU TERRAIN			22 280 p²				60 117p²
- I.S.P. (Indice de Superficie de Plancher)			2.39				3.88
- OCCUPATION DU SOL (%)	25%	20%	45%				54%
- NOMBRE D'ETAGES	7	3		8	8	6 (Mz)	
- NOMBRE D'UNITES	62	21	83	81	74	80	235
- STATIONNEMENTS	28	0	28	40	37	40	117

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

Plan CLÉ

CLIENT
Diamond Trust

ARCHITECTE / ARCHITECT

PROJET / PROJECT
Lumen
Montréal, Québec

N/RÉFÉRENCE / PROJECT NUMBER
5218

TITRE DU DESSIN / DRAWING TITLE
IMPLANTATION

DATE	DESSINÉ PAR / DRAWN BY
09-10-2009	G.G. / E.L. / M.L.
ÉCHELLE / SCALE	VÉRIFIÉ PAR / CHECKED BY
1/50" = 1'-0"	A.S.M.

NO DESSIN / DWG. NUMBER: A-001
REVISION: E

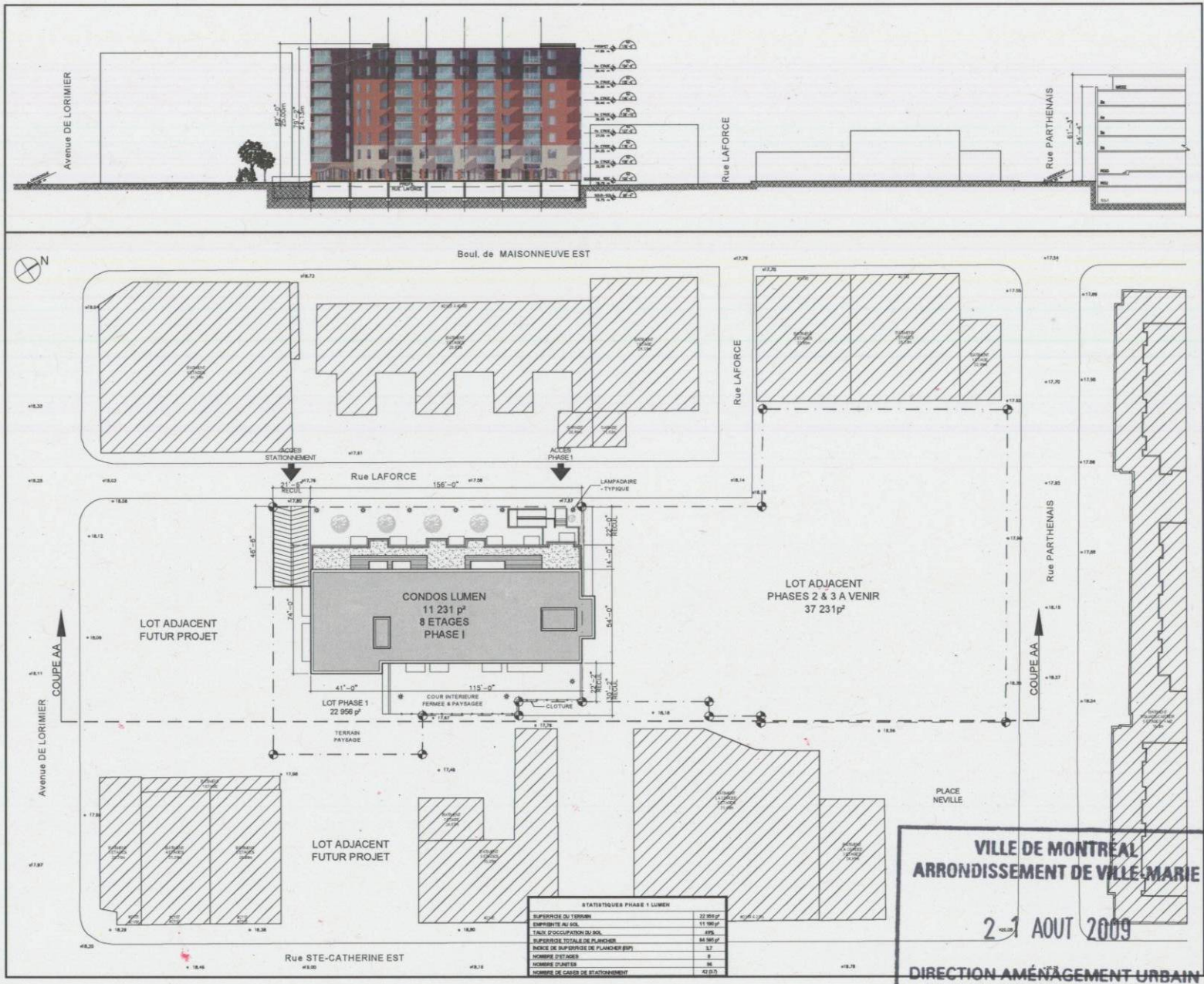

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

Diamond Trust

5218

IMPLANTATION
PHASE 1

A-011

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE LAFORCE

PERSPECTIVE 1 -

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

RUE PARTHENAIS

PERSPECTIVE 2-

VUE VERS LE NORD, INTERSECTION DE LORIMIER / SAINTE-CATHERINE

VUE VERS L'OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE

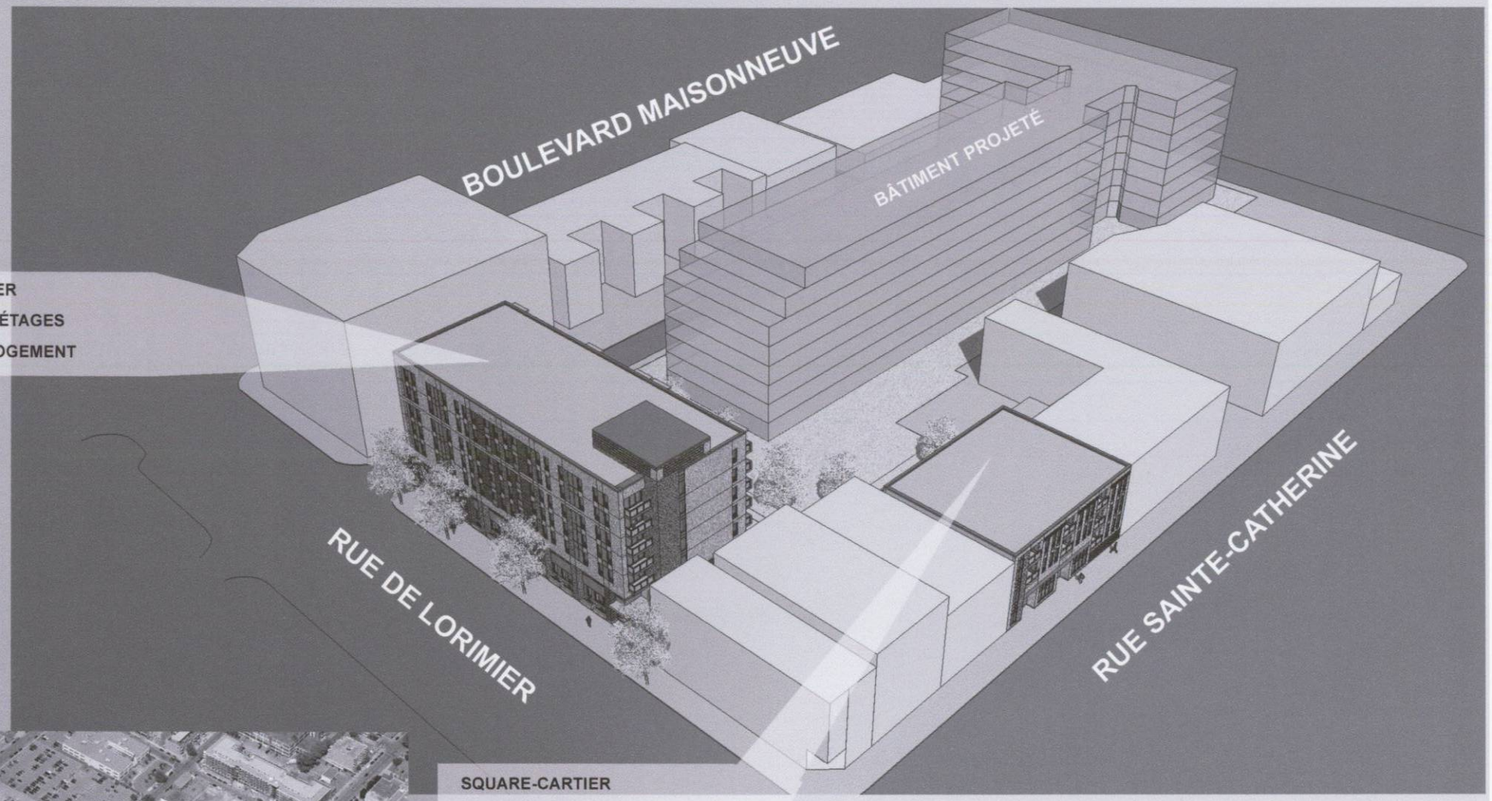

SQUARE-CARTIER
BÂTIMENT DE 7 ÉTAGES
61 UNITÉS DE LOGEMENT

SQUARE-CARTIER
BÂTIMENT DE 3 ÉTAGES
18 UNITÉS DE LOGEMENT

VUE AÉRIENNE DU QUADRILATÈRE

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

CONTEXTE ET IMPLANTATION VOLUMÉRIQUE

PERSPECTIVE RUE DE LORIMIER VERS LE NORD

PERSPECTIVE RUE DE LORIMIER VERS LE SUD

PERSPECTIVE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

PERSPECTIVE ARRIÈRE DU BÂTIMENT

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PERSPECTIVES DU BÂTIMENT RUE DE LORIMIER

ATHERINE VERS L'OUEST

PERSPECTIVE ARRIÈRE

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PERSPECTIVES DU BÂTIMENT RUE SAINTE-CATHERINE

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

FAÇADE RUE DE LORIMIER_____1:200

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

FAÇADE CÔTÉ RUELLE 1:200

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

FAÇADE ARRIÈRE_____1:200

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

FAÇADE RUE LAFORCE_____1:200

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

FAÇADE RUE SAINTE-CATHERINE_____1:200

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

FAÇADE ARRIÈRE, RUE SAINTE-CATHERINE_____1:200

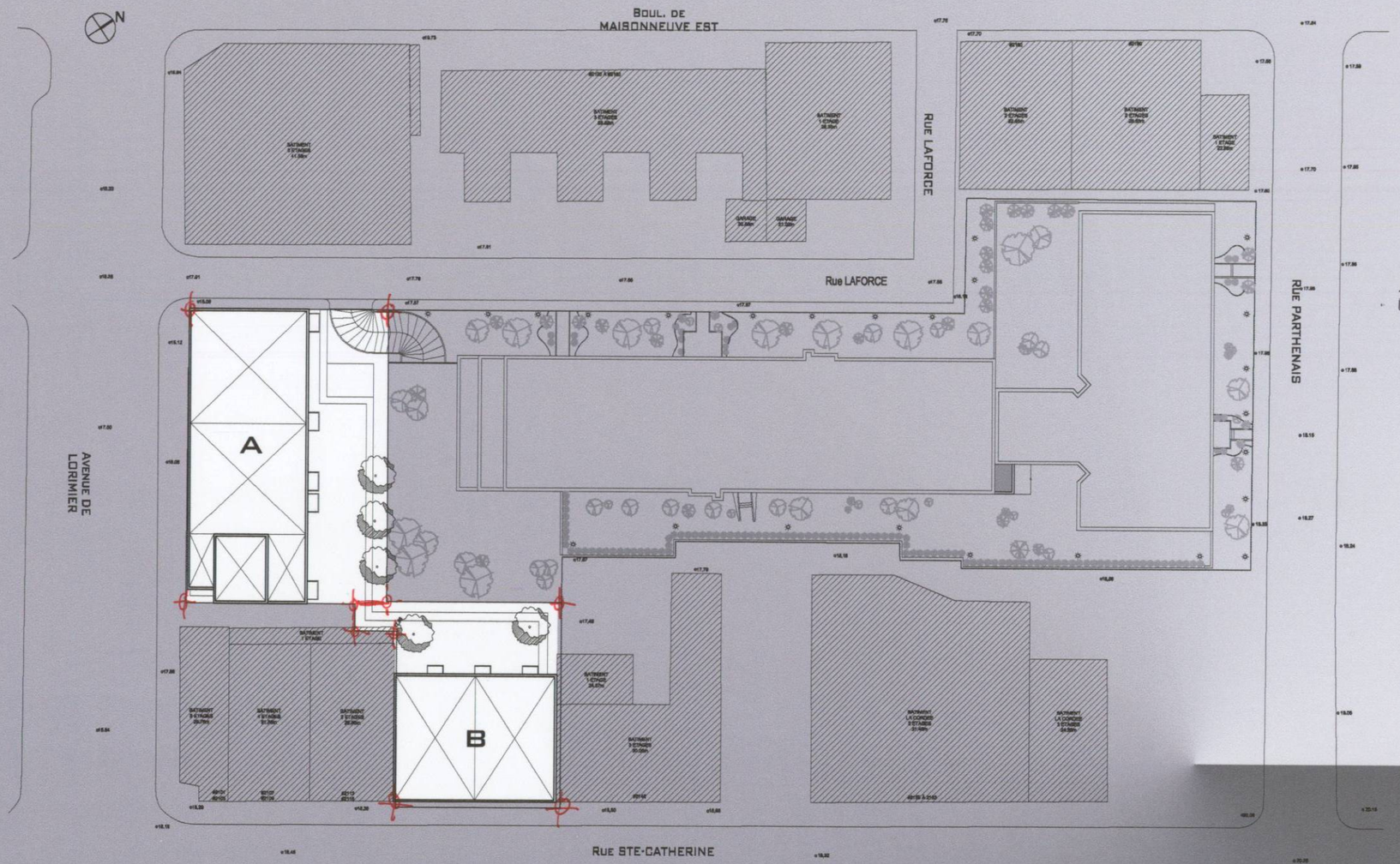

BÂTIMENT A

SUPERFICIE DU TERRAIN____1298.8 M2
SUPERFICIE DE CONSTRUCTION____5090.87 M2
TAUX D'IMPLANTATION____57.13%
DENSITÉ____3.92
1CC___15 UN. 2CC___40 UN. 3CC___6 UN.
TOTAL DE 61 LOGEMENTS SUR 7 ÉTAGES ± 20.2 m HAUT
16 CASES DE STATIONNEMENT INTÉRIEURES
18 CASES VÉLO EXTÉRIEURES

- APPENTIS À 22.6 m
- IMPLANTATION: 43,7 m × 17,7 m

BÂTIMENT B

SUPERFICIE DU TERRAIN____771 M2
SUPERFICIE DE CONSTRUCTION____1531.57 M2
TAUX D'IMPLANTATION____58.62%
DENSITÉ____1.99
1CC___16 UN. 2CC___2 UN.
TOTAL DE 18 LOGEMENTS SUR 3 ÉTAGES (SUR RUE) 10,8 m HAUT
0 CASE DE STATIONNEMENT
5 CASES VÉLO PRÉVUES

IMPLANTATION: 24,1 m × 18,9 m

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PLAN D'IMPLANTATION____1:750

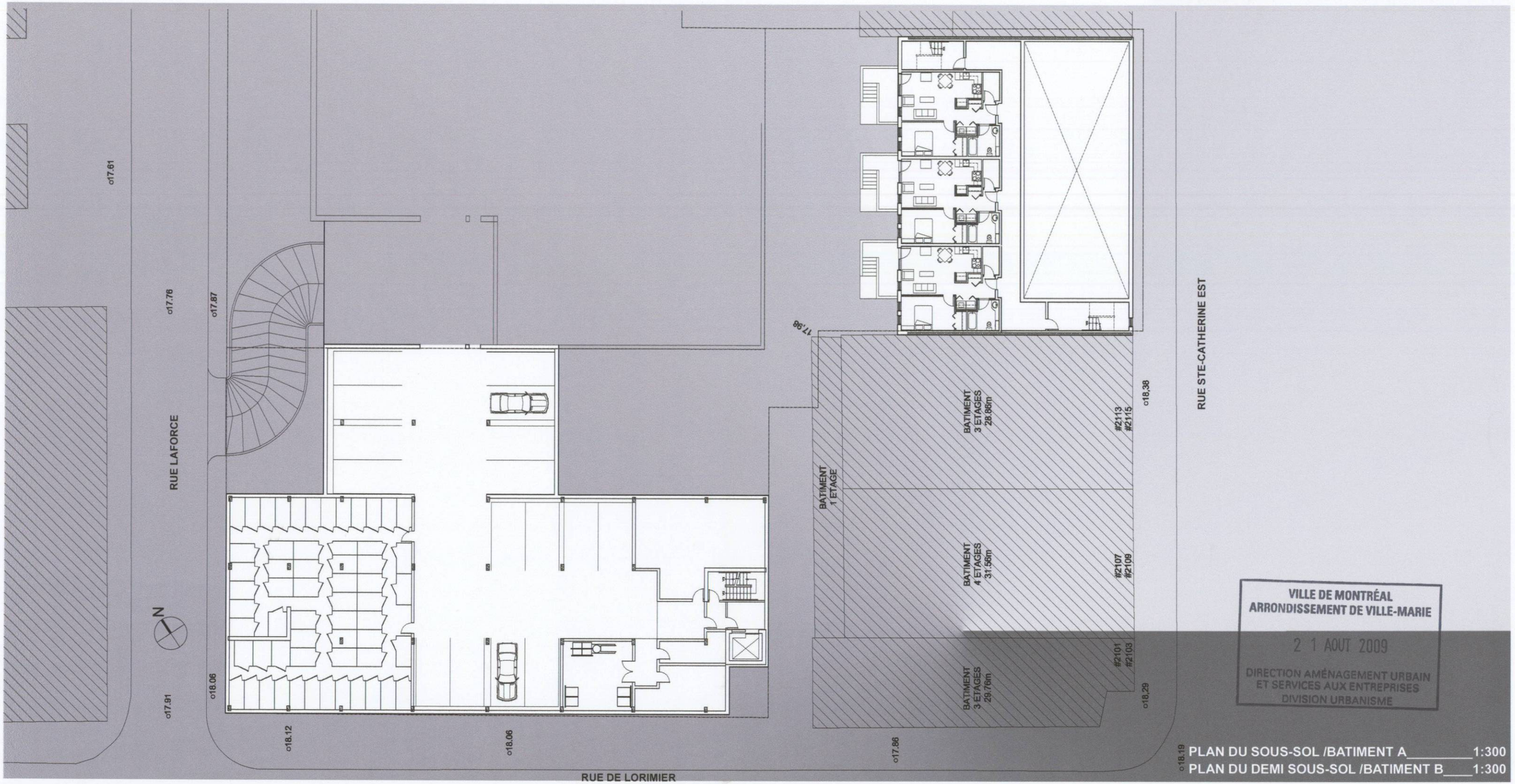

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PLAN DU SOUS-SOL /BATIMENT A_____1:300
PLAN DU DEMI SOUS-SOL /BATIMENT B____1:300

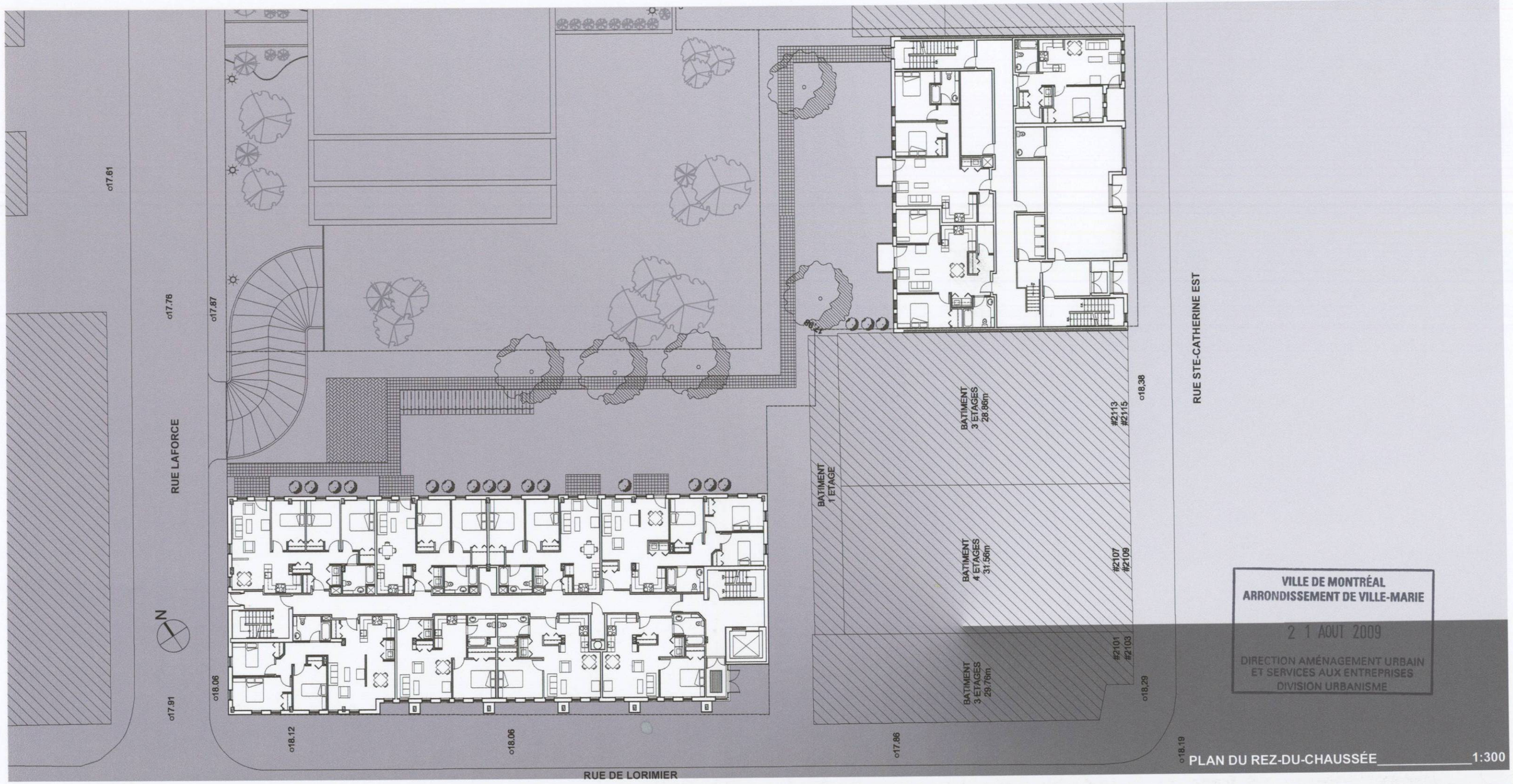

PLAN DU REZ-DU-CHAUSSÉE 1:300

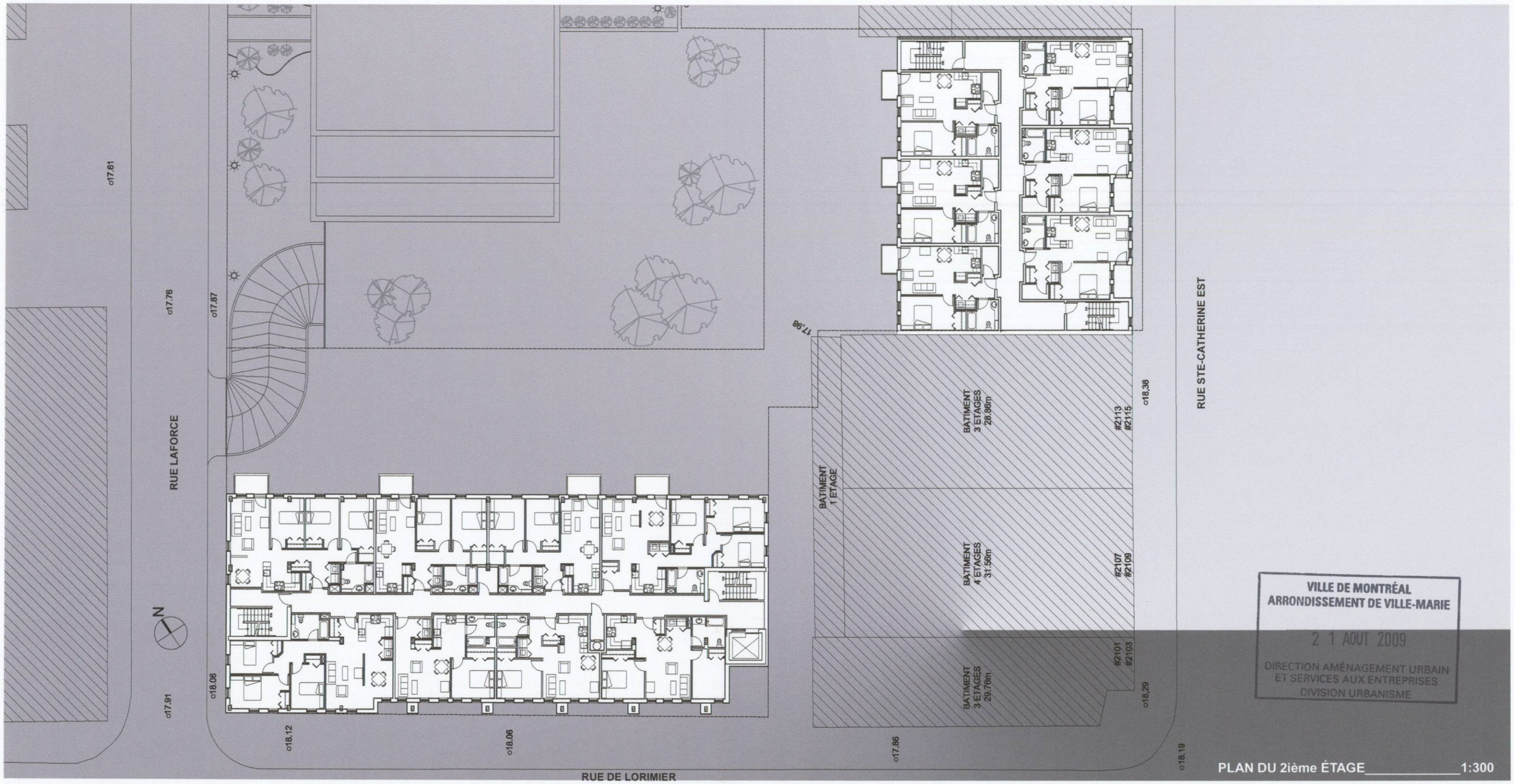

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PLAN DU 2ième ÉTAGE_____1:300

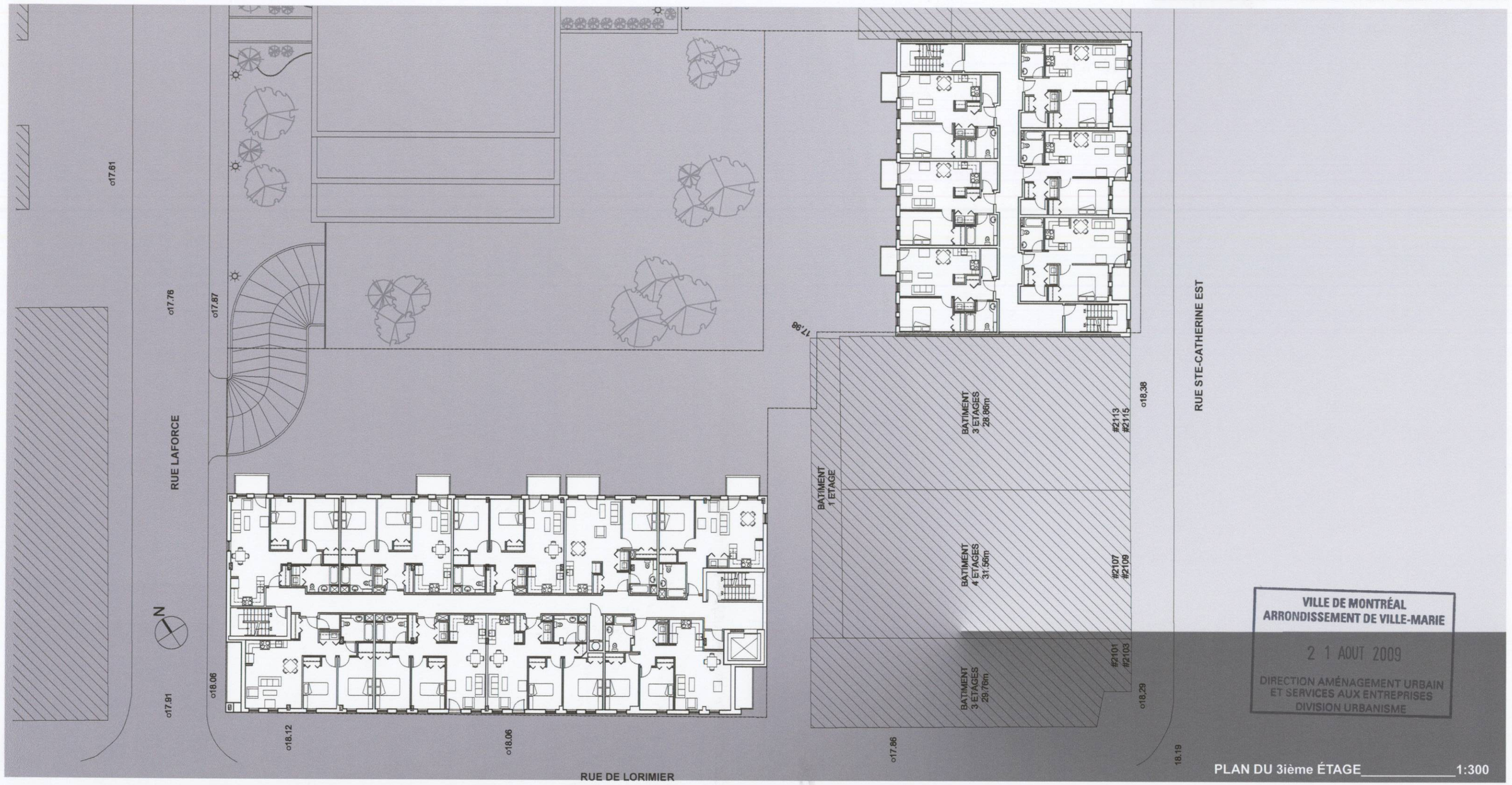

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
2 1 AOUT 2009
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PLAN DU 3ième ÉTAGE_____1:300

Atelier HABITATION Montréal

INTER-LOGE

ESQUISSE DU 16 JUILLET 2009

CONCEPTION : HUGO CLOUTIER, BENOIT VEILLEUX, JACQUES COULLOUDON

Jacques Coulloudon Architecte

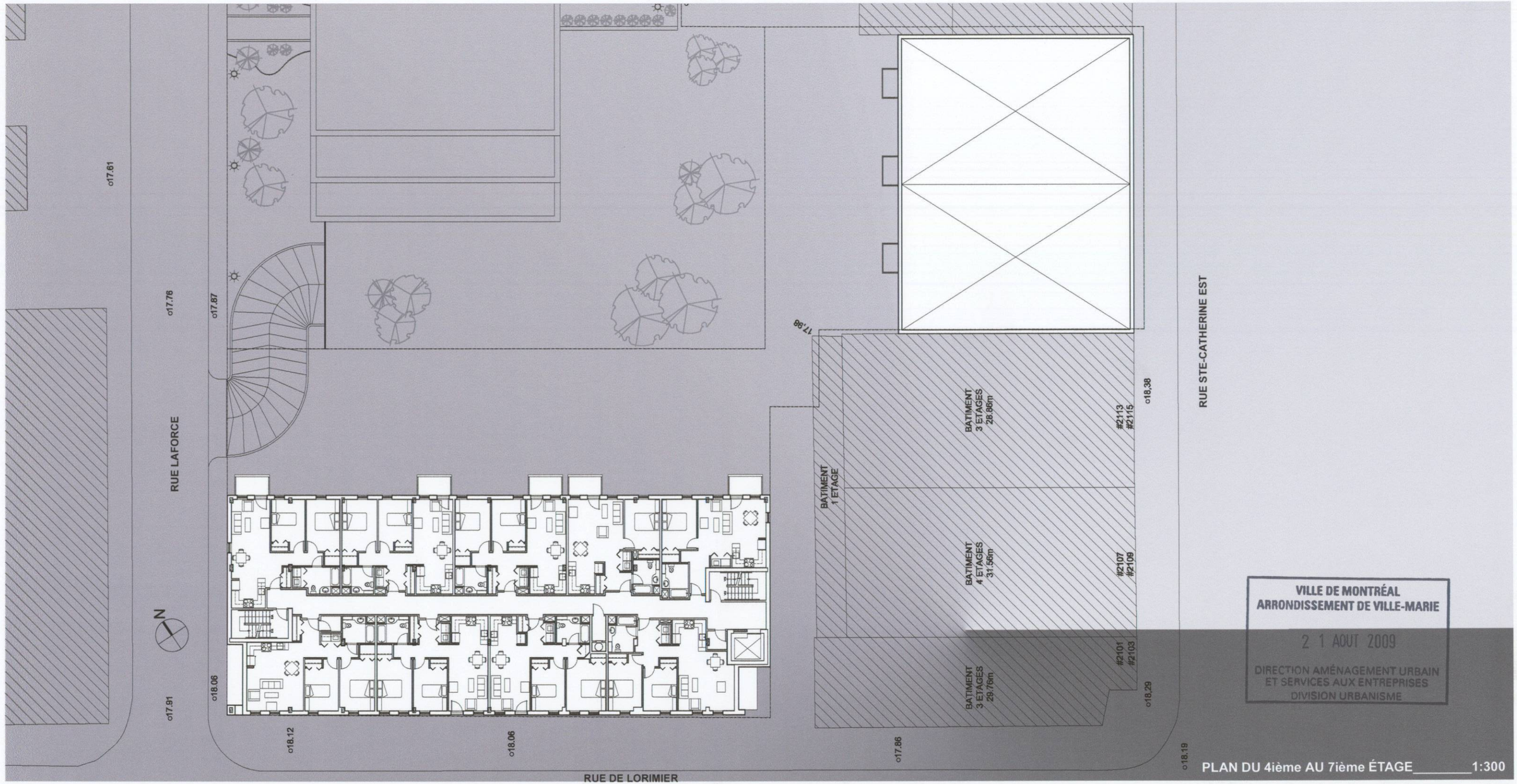

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2 1 AOUT 2009

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION URBANISME

PLAN DU 4ième AU 7ième ÉTAGE_____1:300

Atelier HABITATION Montréal

INTER-LOGE

ESQUISSE DU 16 JUILLET 2009

CONCEPTION : HUGO CLOUTIER, BENOIT VEILLEUX, JACQUES COULLOUDON

Jacques Coulloudon Architecte